

Séance du Conseil communal du 25 mars 2019

N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JANVIER 2019.

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ISTASSE, NYSSSEN, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, SCHONBRODT, EL HAJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, Conseiller(ère)s;
M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES.

LE CONSEIL,

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ISTASSE, NYSSSEN, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, SCHONBRODT, EL HAJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, Conseiller(ère)s;
M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0107

N° 01.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire.**

Entendu la présentation du projet de budget par M. LOFFET, Echevin (voir annexe pages 7 à 21);

Entendu la proposition d'amendement de M. LOFFET, reprise ci-dessous;

		Budget 2019		Budget 2019	
		IMPRIMEE	AMENDEMENT	CORRIGEE	
dépendances d'investissements					
136/743-51	20190021	Achats de vélos, vélomoteurs et motos – Renouvellement du parc automobile – Acquisition de véhicules et équipement (page 11 service extraordinaire)	50.000,00	-50.000,00	0,00
136/743-52	20190021	Achats d'autos et camionnettes – Renouvellement du parc automobile – Acquisition de véhicules et équipement	0,00	50.000,00	50.000,00
Recettes de transferts à l'ordinaire					
040/36601-07		Taxe sur les grands parkings gratuits (page 65 service ordinaire) changement de l'intitulé	300.000,00	-300.000,00	0,00
040/36601-07		Taxe communale sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition desservant des immeubles affectés à une activité commerciale	0,00	300.000,00	300.000,00

Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H., qui explique le pourquoi de l'abstention de son Groupe sur ce point (voir annexe pages 22 à 25);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal (voir annexe pages 26 à 30): il remercie les Services pour le travail accompli. Il précise qu'il s'agit d'un budget fragile, provisoire, la base y est, sans plus. Les modifications budgétaires seront importantes (ex.: pas toute la dotation de la Zone de Secours, cotisation de responsabilisation, ...). Concernant la taxe sur les parkings gratuits (300.000,00 €), les contours ne sont pas très clairs; il est difficile de savoir quel commerce sera taxé. Il s'étonne que le montant de 50.000,00 € initialement prévu pour l'achat de vélos, vélomoteurs se transforme en achat de camionnette. Il conclut sur le fait qu'il n'y a pas de projet-phare pour Verviers et suggère que Verviers devienne la Ville de l'énergie verte et puisse ainsi notamment fournir gratuitement des KW à ses citoyens;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO : il s'étonne, au niveau de l'extraordinaire, du montant des reports de 2018 à 2019, ce n'est pas normal, ce n'est pas le signe d'une bonne gestion. Il s'étonne également "du trou" de 2.000.000,00 d'€ qu'il fallait combler. Il demande que soient intégrés, dans le projet de Ville conviviale, des aménagements pour la mobilité douce. Au niveau de la Cité administrative, il s'étonne que le montant prévu en 2019 est bien en-deçà des montants finaux annoncés. Il souhaite des infos pour comprendre. Il relève aussi des contradictions par rapport à la D.P.C. au niveau notamment de la protection du patrimoine - démolition du Phoenix qui est pourtant un bel immeuble. ECOLO soutiendra notamment les projets dans les écoles, les aménagements pour la mobilité douce. Il regrette la diminution de 200.000,00 € des budgets participatifs. Enfin, il s'interroge sur les Fonds FEDER 2020, sur le Master Plan Coronmeuse - même sort que celui de Hodimont ? - sur la mise en place d'un projet ambitieux pour isoler les logements sociaux, sur l'obtention de subsides pour la piscine. ECOLO attend avec impatience le P.S.T. Il conclut en précisant que le budget est bien loin des projets repris dans la D.P.C.;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.: il remercie les Services pour le travail accompli. Il commence par une remarque concernant la limitation du temps de parole des Conseillers et le fait que, hier, il n'a pas pu répliquer. Il juge cela inacceptable; cela n'améliore pas la démocratie. Il note que le non renouvellement des départs à la pension - alors qu'il y a un solde positif au niveau du budget - ne démontre pas une politique forte au niveau de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté. Il s'interroge :

- sur le devenir des A.P.E. et P.T.P., et les mesures qui sont prévues;
- sur le non renouvellement d'une bibliothécaire alors que la Majorité prône la mise en valeur de la culture;
- sur le fait qu'une taxe fixe augmente (taxe déchets);
- sur la surestimation de la recette de parking payant (Indigo), il souhaite savoir combien coûterait la résiliation du contrat Besix.

Il se réjouit de la taxe sur le parking non payant mais s'interroge sur la destination des 300.000,00 € pour les plus pauvres ? Il conclut que le budget n'est pas à la hauteur de l'urgence sociale de Verviers (emploi, lutte contre pauvreté, logement décent). Il n'y a pas de réelle volonté de lutter contre la pauvreté;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui explique le pourquoi de la distribution du temps de parole et sur le problème précis de la non réplique, elle précise que le vote avait commencé;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui trouve anormal de ne pas avoir des réponses à toutes les questions (surtout quand il n'est pas possible de répliquer);

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Chef de Groupe P.P.: le P.P. remarque une augmentation du P.R.I. mais une diminution de l'I.P.P. Le P.P. s'inquiète de tous les travaux (ilot Coronmeuse, Ville conviviale, Cité administrative, ...) en rapport avec le montant de la dette et la charge de celle-ci. Il faudra des moyens pour rembourser ces charges. Le P.P. craint la non maîtrise des coûts et prend l'exemple du Grand Bazar, de la Cité administrative. Qu'en est-il du bâtiment du devenir du bâtiment PVI ? Le P.P. votera contre le budget;

Entendu l'intervention de M. LUKOKI, Chef de Groupe P.S., qui remercie les Echevins et les Services pour leur travail. Le cap est gardé. Le budget respecte les promesses du P.S. en campagne;

Entendu l'intervention de M. THOMAS, Chef de Groupe M.R.: il remercie tous les Services pour leur travail. La réalisation d'un nouveau budget peut être parfois frustrante vu le temps écoulé entre les élections et le fait qu'il faut une continuité. La tâche n'était pas facile mais le budget a le mérite d'avoir un boni, sans augmentation des grands impôts, il est cohérent et audacieux. La taxe sur les parkings non payants est une bonne mesure dont l'objectif est de rééquilibrer les charges avec celles des petits commerçants.

Entendu l'intervention de M. VOISIN, Chef de Groupe N.V.: il remercie les Services pour le travail accompli. La marge de manœuvre est réduite mais il y a malgré tout des nouveaux projets dans le budget. Le monitoring du budget sera développé pour éviter les mauvaises surprises. Le N.V. soutient le projet;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal: il remercie les services pour le travail accompli. Il ajoute que le budget a le mérite d'exister et attend un an pour voir les réalisations;

Entendu la réponse de M. l'Echevin LOFFET: il n'y a pas de lien entre le boni de 300.000,00 € et la taxe parking gratuit. Concernant la majoration des points A.P.E., il explique que c'est suite au courrier du Ministre qui permet de partir sur la même base que 2018, qu'il a été décidé de maintenir et d'indexer le montant. La situation n'est toutefois pas claire pour 2020. Concernant les P.T.P., les contrats peuvent être poursuivis jusque fin décembre, mais les contrats qui succéderont à ces P.T.P. ne sont pas encore connus. Concernant les nominations, 38.000,00 € sont prévus pour la statutarisation des agents. Concernant la taxe sur le parking, il s'étonne des attaques des Partis de gauche. Il rappelle que les 20 premières places sont exonérées. Concernant les frais de fonctionnement, il y a peut-être une diminution mais il n'y aura plus de blocage des dépenses à 90 % du montant de l'allocation en fin d'année. Concernant "Verviers Ambitions", les 15.000,00 € n'ont pas été versés car il n'y a pas eu de décision du Conseil communal à ce sujet. Apparemment, cela n'a pas mis en difficulté l'A.S.B.L. Un montant pourrait être ajouté éventuellement en modifications budgétaires. Concernant la R.C.A., ce sont les montants de son plan d'entreprise qui ont été notés. Concernant les non remplacements d'agents, cela pourra être compensé par des mutations ou transferts. Aucun Service n'a été stigmatisé et la situation sera appréciée lorsque des besoins surgiront. Concernant la dotation à la Zone de Secours, le Collège de la Zone l'a déjà rectifié en suivant la proposition de Verviers. Aucune commune n'a encore payé. Concernant la production d'énergie par le pouvoir public, ce sont des projets relativement risqués. Pour l'extraordinaire, les reports de montants importants sont notamment dus en grande partie au dossier "Ville conviviale". Les finances étaient bonnes en 2018 mais des dépenses futures étaient connues et il était évident que les provisions devaient être utilisées. Concernant le dossier du Phoenix, il y a des divergences de vues sur le maintien du bâtiment, la Majorité a choisi de démolir. Concernant le budget participatif, ce n'est pas un montant faible au vu des montants consacrés par d'autres grandes villes. Il n'a pas d'informations actuellement sur le FEDER 2020 mais la Ville est attentive. Concernant l'isolation des logements sociaux, cela ne dépend pas du budget des communes. Pour le plan "Piscines", il existe une garantie par rapport aux montants à recevoir mais pas par rapport au planning. Les inscriptions au budget sont celles qui pourront être engagées dans l'année et donc toutes les mesures de la D.P.C. ne s'y retrouvent forcément pas. Le pouvoir public n'est pas censé engager massivement pour soutenir l'emploi, il faut aussi aider les pourvoyeurs de main-d'œuvre. Concernant la taxe immondices, ce sont des estimations, des prévisions qui sont inscrites. Concernant la recette INDIGO, il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier. Concernant le Grand Bazar, la plupart des travaux prévus sont subsidiés. Les recettes locatives sont stables par rapport à l'an dernier;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui précise que la taxe sur les parkings fera peur à la population car les enseignes vont mettre une barrière et faire payer leur parking. Il y a trop d'inconnues sur cette taxe. S'il s'agit de récupérer l'argent perdu du parking payant, ce n'est pas correct. Il précise aussi que les non remplacements de départ à la pension ne constituent pas une politique de gauche;

Entendu l'intervention de Mme OZER, qui précise que, pour "Verviers Ambitions", il fallait que la modification budgétaire soit approuvée pour pouvoir exécuter la dépenses;

Entendu l'intervention de M. SCHOONBRODT qui interroge sur le pourcentage de statutarisation des agents. Il revient sur le contrat INDIGO et souhaite connaître le coût d'une résiliation anticipée.

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui explique qu'en cas de résiliation anticipée, il faudra prendre en compte le bénéfice non perçu sur les années restantes, y ajouter les amortissements sur les investissements, les frais pour revenir à contrôle par la commune et un éventuel dédommagement. Il explique que le calcul de M. SCHOONBRODT est erroné car la réforme du stationnement pour alléger le contrôle a déjà diminué la recette;

Entendu l'intervention de M. SCHOONBRODT qui estime que la privatisation est trop pesante sur le citoyen. Pourquoi ne pas résilier le contrat anticipativement. Il revient sur l'emploi public et le rôle que la commune doit jouer pour améliorer le taux d'emploi car il reste des besoins non rencontrés par la population (crèche, ...);

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui précise que, pour les dépenses du personnel, elles sont déjà au-dessus de la balise du C.R.A.C.;

A l'unanimité,

APPROUVE

l'amendement de la Majorité;

Par 23 voix contre 9 et 4 abstentions.

DECIDE :

Art. 1.- D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	80.110.409,53	27.256.447,83
Dépenses exercice proprement dit	78.356.204,00	28.210.053,05
Boni / Mali exercice proprement dit	1.754.205,53	-953.605,22
Recettes exercices antérieurs	952.311,78	0,00
Dépenses exercices antérieurs	1.560.131,58	448.436,83
Prélèvements en recettes	0,00	1.402.042,05
Prélèvements en dépenses	845.209,09	0,00
Recettes globales	81.062.721,31	28.658.489,88
Dépenses globales	80.761.544,67	28.658.489,88
Boni / Mali global	301.176,64	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	84.564.811,19	43.376,56		84.608.187,75
Prévisions des dépenses globales	83.828.531,25		-172.655,28	83.655.875,97
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019	736.279,94	216.031,84		952.311,78
Budget 2019				
Prévisions de recettes				81.062.721,31
Prévisions de dépenses				80.761.544,67
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020				301.176,64

Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	59.656.663,11		-16.470.020,44	43.186.642,67
Prévisions des dépenses globales	59.656.663,11		-16.470.020,44	43.186.642,67
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019	0,00		0,00	0,00
Budget 2019				
Prévisions de recettes				28.658.489,88
Prévisions de dépenses				28.658.489,88
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020				0,00

3. Montants des dotations issus du budget 2019 des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'Autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
C.P.A.S.	10.634.875,64	
C.P.A.S. - P.G.V.	129.447,14	
Fabriques d'église :		
Immaculée Conception	23.379,07	
Marie-Médiatrice	4.463,00	
Notre-Dame de l'Assomption	6.259,15	
Notre-Dame des Récollets	319,48	
Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean Baptiste	28.084,77	
Saint-Bernard	27.255,51	
Saint-Hubert	12.500,00	
Saint-Jean-Baptiste	3.923,45	
Saint-Joseph (Manahant)	2.690,02	
Saint-Joseph (Verviers)	5.142,03	
Sainte-Julienne	24.464,74	
Saint-Martin	18.039,53	
Saint-Nicolas	19.845,30	
Saint-Remacle	17.908,81	
Eglise protestante (Hodimont)	23.812,60	
Eglise protestante (Laoureux)	1.200,00	
Zone de Police	9.326.576,75	
Zone de Secours	4.150.357,49	

0108

N° 02.- PLAN QUINQUENNAL DE GESTION DE VILLE - Actualisation du tableau de bord 2019-2024 suite au vote du budget de l'exercice 2019.Par 23 voix contre 9 et 4 abstentions.

ARRETE

les nouveaux résultats 2019/2024 dans le tableau de bord suite au vote du budget de l'exercice 2019 (boni cumulé 2024 de 2.798.181,41 €).

0109

N° 03.- ZONE DE POLICE "VESDRE" - Exercice 2019 - Dotation communale - Fixation.Par 23 voix contre 9 et 4 abstentions.

CONFIRME

l'inscription au budget communal 2019 de la somme de 9.326.576,75 €
représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2019 de la
Zone.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 15.

Par * voix contre * et * abstentions.

APPROUVE

en cette séance du 25 mars 2019, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

M. KNUBBEN

La Bourgmestre,

M. TARGNION

Projet soumis au Conseil